

## **NOVEMBRE**

- le conseil d'école : Le règlement intérieur de l'école est approuvé lors de ce premier conseil. Il est aussi important d'établir le règlement intérieur du conseil d'école. La convocation est adressée aux membres de droit huit jours avant, avec l'ordre du jour. Deux secrétaires de séance sont désignés: un enseignant et un parent. Après le conseil, le procès-verbal est rédigé et adressé en deux exemplaires à l'IEN, un au maire, en afficher un et en archiver un.
- décider de la date de remise des livrets du premier trimestre aux élèves: prendre connaissance des résultats des élèves.
- mettre en place les aides du RASED